



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 19 FEVRIER 2019

\*\*\*\*\*

**QUESTION N°3**

OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

**RAPPORTEUR** : Michel HERMANT



Il est demandé au Comité Syndical :

1. d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2019 qui présente les montants suivants :

Dépenses

Section d'investissement	8 675 217.97
Section de fonctionnement	12 164 249.76
	<b>20 839 467.73</b>

Recettes

Section d'investissement	8 675 217.97
Section de fonctionnement	12 164 249.76
	<b>20 839 467.73</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, a adopté le Budget Primitif de l'Exercice 2019.

Le Président,

